

**LISTE DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ANNEE 2021)**

Articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

- **Décision n°1 du 4 janvier 2021** : signature d'un devis de la Société SETIS pour la mise en œuvre d'une procédure de biens vacants et sans maître sur les parcelles AB 112, 113, 114 et 145 (propriété Doucey) : 1 455 € HT.
- **Décision n°2 du 4 janvier 2021** : signature d'un devis de la Société XSALTO pour la restructuration du site internet de la commune : 3 750 € HT.
- **Décision n°3 du 4 janvier 2021** : signature d'un devis de la Société CHALOIN Electricité pour la remise aux normes de l'électricité du bâtiment de la cure : 3 121,50 € HT.
- **Décision n°4 du 7 janvier 2021** : signature d'un devis de l'Entreprise COSTA pour l'abattage et le débardage d'arbres dans la Montée du Fayet : 1 500 € HT.
- **Décision n°5 du 12 janvier 2021** : signature d'un devis de l'Entreprise METALLERIE ROLLAND pour la fabrication d'une porte pour le petit garage de la Bichetière : 1 390 € HT.
- **Décision n°6 du 15 janvier 2021** : demande de subvention pour les animations patrimoniales 2021 (financement du poste de chargé de développement du patrimoine à temps plein). Le plan de financement de l'opération s'établit de la manière suivante :
 - Département : 21 795 € (50 %)
 - Commune : 21 795 € (50 %)

Coût total : 43 591 €
- **Décision n°7 du 15 janvier 2021** : signature d'un devis de la Société FOUQUET SIMONET pour la mise en page et l'impression du bulletin municipal : 5 700 € HT.
- **Décision n°8 du 16 janvier 2021** : signature d'un devis de l'Entreprise JEANJEAN pour le remplacement de l'éclairage de sécurité de la salle polyvalente : 1 213,46 € HT.
- **Décision n°9 du 19 janvier 2021** : signature d'un devis de la Société NOREMAT pour l'entretien de l'épaveuse : 2 838,55 € HT.